



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juillet 2020 à 20 h 00
Salle des fêtes

ORDRE DU JOUR

Au regard des avis formulés par la commission des affaires scolaires, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur les points suivants :

- 1- LE COUT DE REVIENT D'UN ENFANT DE L'ECOLE PUBLIQUE A. JACQUARD POUR L'ANNEE CIVILE
- 2- LA FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST JOSEPH AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE.
- 3- LA PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE
- 4- ADOPTION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ENFANTS SCOLARISES A L'EXTERIEUR EN CLASSE ULIS
- 5- PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES
- 6- SUBVENTION COMMUNALE A CARACTERE SOCIAL LIEE AUX ACTIVITES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE
- 7- LA FIXATION DU TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE.
- 8- LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE SPECIALISEE A L'EXTERIEUR
- 9- TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE
- 10- TARIFS DE L'AIDE AUX DEVOIRS POUR L'ANNEE
- 11- TARIFS ATELIERS CULTURELS
- 12- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être constitué. Elle a notamment pour mission de donner son avis les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation. Elle est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué Président de la Commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 suppléants

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 32 personnes en plus du Maire).

13-REFERENTS LUTTES CONTRE LES NUISIBLES

A la demande de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles, le conseil sera invité à désigner deux référents pour examiner les questions relatives d'une part à la lutte contre les ragondins d'autre part à celle contre les frelons asiatiques.

14-REFERENT CNAS

Le Centre national de l'Action Sociale est un organisme qui permet aux agents municipaux de bénéficier des prestations dans différents domaines. Selon un principe de représentation paritaire la commune doit être représentée par un élu et un agent (Mme Bochet Christine).

15-FONDS DE SOLIDARITE LOCAL AUX ENTREPRISES

La Commission finances et affaires économiques propose de participer au dispositif communautaire « fonds de solidarité local aux entreprises ». Pourront en bénéficier les entreprises ayant obtenu l'aide du fonds de solidarité national. La participation de la commune à ce fonds est plafonnée à 2 € par habitants.

16-PRINCIPE DES BONS D'ACHATS POUR SOUTENIR L'ACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE A SERENT

Mme Olivier exposera ce point en indiquant que le versement de l'aide effective supposera de prendre ultérieurement une nouvelle délibération pour préciser les bénéficiaires et le montant des aides individuelles.

17-ENTRETIEN DU MASSIF FORESTIER

Le conseil municipal est invité à la demande de l'ONF à délibérer sur les parcelles forestières à marteler afin de permettre après exploitation l'approvisionnement de la chaudière bois.

18-ENQUETE PUBLIQUE SUR INSTALLATIONS CLASSEES :

Le conseil municipal est invité à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées présentée par la SARL PB Plum Volailles (siège à Plumelec) en vue d'exploiter après extension un élevage avicole de 64100 emplacements de volaille au lieu-dit Trédano.

19-QUESTION DU STATIONNEMENT EN ZONE U – CONVENTION PORTANT SUR LA CONCESSION D'UN PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal sera amené à examiner la question de la concession de places de stationnement qui conditionne l'octroi de permis de construire en zones U.

20-REMUNERATION DES JOURS FERIES

Certains agents peuvent exceptionnellement être appelés à travailler les jours fériés (exemple la piscine). Il sera précisé en conseil les possibilités de rémunération de ces heures.

21 - QUESTIONS DIVERSES